

**RÉFORME
DES**

RETRAITES

**C'EST
CHAUD !**



À quel âge pourrai-je partir à la retraite ? Et avec quelle pension ?

Bizarrement, le Gouvernement refuse de répondre à ces deux questions que tou.te.s les salarié.e.s se posent. Pour les occulter, il dit vouloir faire une réforme « systémique » et passer d'un système par annuités à un régime de retraites à points. L'intérêt ? Cela permet de focaliser le débat sur la façon dont on organise le système de retraites plutôt que sur le contenu des droits, les « paramètres » de la réforme. Et au passage de faire diversion en fustigeant les « favorisé.e.s », les cadres, fonctionnaires, marins, cheminot.e.s ou autres régimes spéciaux.

LA CAPITALISATION,

C'EST NON !

« LES MÊMES DROITS À RETRAITE... » OK ! MAIS LESQUELS ?

Emmanuel macron a annoncé qu'un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié-e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cache un problème central : le contenu de nos droits n'est absolument pas défini.

Aujourd'hui, le régime de retraite nous garantit le maintien (relatif) de notre niveau de vie, en nous assurant de toucher des pensions qui représentent en moyenne 61 % de notre salaire net moyen.

Avec sa réforme, le gouvernement propose que la valeur des points acquis - et donc le montant de la pension - soit déterminé seulement au moment du départ en retraite, en fonction de l'espérance de vie, du nombre de retraité.e.s et de la situation économique. Nous n'aurons donc plus de garantie de maintien de notre niveau de vie, et plus aucune visibilité sur nos futurs droits retraites.

PAS DE NOUVELLES RESSOURCES ? TA PENSION VA BAISSER !

L'objectif de la réforme est de bloquer définitivement la part des richesses que nous affectons collectivement à nos retraites, au mieux à son niveau actuel, 14 % du PIB.

Sauf qu'avec le papy boom et l'allongement de la durée de vie, le nombre de retraité.e.s augmentera de 35 % d'ici 2050. Pour que les comptes soient équilibrés, le montant de nos retraites serait donc automatiquement revu à la baisse. Une fois ce système mis en place, plus besoin de réforme pour baisser les droits !

C'est ce système à « cotisations définies » et à points qui fait que les pensions des suédois ne représentent plus que 53 % de leur salaire de fin de carrière, contre 60 % en 2000. Un fameux modèle...

Faites le test sur <http://reforme-retraite.info/simulateur> !

› Le montant des pensions sera calculé sur le salaire moyen de l'ensemble de la carrière, soit à terme les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Ceci pénalisera directement celles et ceux qui ont une progression de carrière.

› **Pour les carrières hachées et pénibles** : la double peine. Suppression des droits au départ anticipé de la fonction publique et des régimes spéciaux, pas ou peu de compensation des périodes de chômage.

› **Pour l'égalité femmes/hommes**, il faudra attendre. Les femmes sont payées en moyenne 26 % de moins que les hommes et touchent une pension de 40 % plus faible. Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux avec la validation des congés maternité et parental et par les pensions de réversion. Les mécanismes de solidarité du projet de réforme par points n'ont absolument pas été définis et le gouvernement refuse de communiquer les simulations sur les hypothèses qu'il envisage.

- DE RETRAITE = + D'ÉPARGNE ? VIVE LES BANQUES !

La baisse programmée des pensions, et celles des Ingés, Cadres et Techs en particulier, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites.

Cette incitation sera encore plus forte pour les cadres sup' qui ne pourront plus cotiser dans le système commun (ni percevoir de pension) au-delà de 10 131 € brut mensuels contre 27 016 € aujourd'hui.

Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Ajoutons qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent de l'emploi et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises et de notre travail.

Qui seront les seuls gagnants de cette réforme ? Les banquiers et les assureurs.

COMMENT GARANTIR LE MAINTIEN DU NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE ?

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Il s'agit d'un système universel qui maintient le niveau de vie de toutes et tous, notamment pour protéger les plus faibles. Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, il faut :

1 DE NOUVELLES RESSOURCES

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75% net de son salaire net de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

- › Un relèvement modéré des cotisations retraites et l'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation, primes...)

- › La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi

- › La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

2 UNE MAISON COMMUNE DES RÉGIMES DE RETRAITES

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité.

La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à l'autre.

3 LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDES

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, il est indispensable de prendre en compte les années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

reforme-retraite.info

RÉFORME DES RETRAITES

C'EST CHAUD !



À quel âge pourrai-je partir à la retraite ? Et avec quelle pension ?

Bizarrement, le Gouvernement refuse de répondre à ces deux questions que tou.te.s les salarié.e.s se posent. Pour les occulter, il dit vouloir faire une réforme « systémique » et passer d'un système par annuités à un régime de retraites à points. L'intérêt ? Cela permet de focaliser le débat sur la façon dont on organise le système de retraites plutôt que sur le contenu des droits, les « paramètres » de la réforme. Et au passage de faire diversion en fustigeant les « favorisé.e.s », les cadres, fonctionnaires, marins, cheminot.e.s ou autres régimes spéciaux.

LA CAPITALISATION, C'EST NON !

« LES MÊMES DROITS À RETRAITE... » OK ! MAIS LESQUELS ?

Emmanuel macron a annoncé qu'un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié-e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cache un problème central : le contenu de nos droits n'est absolument pas défini.

Aujourd'hui, le régime de retraite nous garantit le maintien (relatif) de notre niveau de vie, en nous assurant de toucher des pensions qui représentent en moyenne 61 % de notre salaire net moyen.

Avec sa réforme, le gouvernement propose que la valeur des points acquis - et donc le montant de la pension - soit déterminé seulement au moment du départ en retraite, en fonction de l'espérance de vie, du nombre de retraité.e.s et de la situation économique. Nous n'aurons donc plus de garantie de maintien de notre niveau de vie, et plus aucune visibilité sur nos futurs droits retraites.

› Le montant des pensions sera calculé sur le salaire moyen de l'ensemble de la carrière, soit à terme les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Ceci pénalisera directement celles et ceux qui ont une progression de carrière.

› Pour les carrières hachées et pénibles : la double peine. Suppression des droits au départ anticipé de la fonction publique et des régimes spéciaux, pas ou peu de compensation des périodes de chômage.

› Pour l'égalité femmes/hommes, il faudra attendre. Les femmes sont payées en moyenne 26 % de moins que les hommes et touchent une pension de 40 % plus faible. Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux avec la validation des congés maternité et parental et par les pensions de réversion. Les mécanismes de solidarité du projet de réforme par points n'ont absolument pas été définis et le gouvernement refuse de communiquer les simulations sur les hypothèses qu'il envisage.

PAS DE NOUVELLES RESSOURCES ? TA PENSION VA BAISSER !

L'objectif de la réforme est de bloquer définitivement la part des richesses que nous affectons collectivement à nos retraites, au mieux à son niveau actuel, 14 % du PIB.

Sauf qu'avec le papy boom et l'allongement de la durée de vie, le nombre de retraité.e.s augmentera de 35 % d'ici 2050. Pour que les comptes soient équilibrés, le montant de nos retraites serait donc automatiquement revu à la baisse. Une fois ce système mis en place, plus besoin de réforme pour baisser les droits !

C'est ce système à « cotisations définies » et à points qui fait que les pensions des suédois ne représentent plus que 53 % de leur salaire de fin de carrière, contre 60 % en 2000. Un fameux modèle...

Faites le test sur <http://reforme-retraite.info/simulateur> !

- DE RETRAITE = + D'ÉPARGNE ? VIVE LES BANQUES !

La baisse programmée des pensions, et celles des Ingés, Cadres et Techs en particulier, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites.

Cette incitation sera encore plus forte pour les cadres sup' qui ne pourront plus cotiser dans le système commun (ni percevoir de pension) au-delà de 10 131 € brut mensuels contre 27 016 € aujourd'hui.

Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Ajoutons qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent de l'emploi et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises et de notre travail.

Qui seront les seuls gagnants de cette réforme ? Les banquiers et les assureurs.

COMMENT GARANTIR LE MAINTIEN DU NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE ?

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Il s'agit d'un système universel qui maintient le niveau de vie de toutes et tous, notamment pour protéger les plus faibles. Pour assurer l'avenir de nos retraites par répartition, il faut :

1 DE NOUVELLES RESSOURCES

Mettre en place un droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de 75% net de son salaire net de fin de carrière est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

› Un relèvement modéré des cotisations retraites et l'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation, primes...)

› La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi

› La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

2 UNE MAISON COMMUNE DES RÉGIMES DE RETRAITES

Les différents régimes de retraite (public, privé, régimes spéciaux...) ont été construits pour s'adapter aux contraintes spécifiques de secteurs professionnels et prendre notamment en compte la pénibilité.

La CGT propose, tout en maintenant le niveau des droits de chacune et chacun, de les intégrer dans une maison commune des régimes de retraites, assurant la transférabilité des droits pour les salarié.e.s passant d'un régime à l'autre.

3 LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDES

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, il est indispensable de prendre en compte les années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations.

reforme-retraite.info